

**Frais annexes Eau***Commune de Bandol**Tarifs au 1er juillet 2024*

	Total H.T. en euros	Taux de T.V.A en %	T.V.A.	TOTAL T.T.C en euros
<b>Prestations liées au service de l'abonné</b>				
<b>FRAIS DE FERMETURE ET REOUVERTURE DU BRANCHEMENT (Article 23 du Règlement de Service)</b>				
Pénalités de retard de paiement 1ère relance	3,96	0,00	0,00	<b>3,96</b>
Pénalités de retard de paiement à compter de la 2ème relance	31,37	0,00	0,00	<b>31,37</b>
Fermeture de branchement	35,65	10,00	3,57	<b>39,22</b>
Réouverture de branchement	35,65	10,00	3,57	<b>39,22</b>
Intervention au lieu de livraison des eaux	35,65	10,00	3,57	<b>39,22</b>
Participation aux frais de rejets bancaires (par rejet)	6,57	10,00	0,66	<b>7,23</b>
<b>INFRACTIONS AU REGLEMENT (Article 15-9 du Règlement de Service)</b>				
Manœuvre sur branchement, compteur, installations pour desserte à la jauge, rupture de scellés	109,59	10,00	10,96	<b>120,55</b>
Utilisation de l'eau à d'autres fins que celle prévue à l'abonnement souscrit	220,51	10,00	22,05	<b>242,56</b>
Astreinte par jour en cas de non respect des obligations de mise en conformité après le délai qui lui aura été signifié par le Service de L'Eau	13,20	10,00	1,32	<b>14,52</b>
<b>SERVICES ASSOCIES AU SYSTÈME DE RADIORELEVÉ</b>				
Abonnement aux services personnalisés associés au système de radiorelevé	3,30	20,00	0,66	<b>3,96</b>



Notre territoire est si précieux